## REPONSE DE GUY ARMANET

Objet: SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER CALVI / BALAGNE

Caru cunsigliere,

Vi ringraziu per a vostra dumanda.

Dans un premier temps, je pense qu'il est nécessaire de rappeler que la Collectivité de Corse à travers l'engagement de son Président, Gilles Simeoni, a toujours été un important soutien à la SNSM.

A cet effet, elle a accordé depuis 2018 une participation financière, représentant 50% des coûts relatifs aux projets d'investissement portés par l'association « Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) » sur son territoire.

Depuis 2018, la Collectivité de Corse a délibéré sur un total d'aide s'élevant à <u>2 184 934 €</u> et contribué à l'acquisition ou à la rénovation de 11 navires pour les stations de Corse et ce, selon le plan d'équipement proposé par la SNSM.

De plus, il est important de souligner notre soutien et accompagnement sans faille en faveur de la formation des jeunes corses au métier de la mer à travers le lycée maritime et aquacole de Bastia. Ce qui en fait à ce jour l'une des références en Europe Méditerranéenne.

Notre accompagnement est donc à souligner et saluer d'autant plus que dans le même temps l'Etat lui s'appuie sur le monde associatif pour déployer l'une de ses compétences régaliennes notamment en matière de sécurité en mer.

C'est donc en dehors du cadre de ses compétences que la Collectivité de Corse a fait le choix politique assumé d'accompagner le SNSM car nous connaissons et saluons le travail de plusieurs centaines de bénévoles qui permettent une véritable mise en sécurité de nos 1000 km de côtes et de plusieurs milliers de marins tout au long de l'année.

Notre responsabilité est donc de construire collectivement un avenir qui permette de préserver les activités de secours en mer de la SNSM dans un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des institutions dont la Collectivité de Corse.

A ce jour, le changement du navire de sauvetage hauturier type 1 NSH1 pour la station de Calvi semble être l'une des priorités du fait de la vétusté de l'embarquement mais aussi de l'importance de la façade maritime, près de 140 kilomètres de côte et de sa forte fréquentation.

Je souhaite aussi indiquer à notre assemblée que j'ai pu échanger avec Monsieur Renaud, Inspecteur général de la SNSM Méditerranée et les responsables de la SNSM de Calvi Monsieur Allard et Madame Iborra sur l'ensemble de ces problématiques.

De plus, l'écoute et les contacts ont été réguliers avec les différentes instances notamment à travers le Cabinet du Président du Conseil Exécutif qui a assuré ce lien de manière permanente.

Aussi, à la suite de l'ensemble de ces échanges fructueux et respectueux, je vous informe que j'ai

demandé aux services de la Collectivité travailler à un modèle de convention qui permettra d'assurer un accompagnement pluriannuel pour répondre aux besoins prioritaires des équipes et des stations de la SNSM.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous présenter la convention commune qui aura été établie.

Notre volonté et détermination sont donc inchangées, notre but est de permettre la pérennité des actions menées par la SNSM sur notre territoire et j'invite grandement les jeunes corses à s'investir dans l'ensemble des équipes SNSM de Corse.

À ringraziavvi assai!

## Réponse Président du Conseil Exécutif :

Je me permets de reprendre la parole, parce qu'il me semble qu'on est un peu dans un des cas d'école du changement de méthode qu'il faut organiser, un changement de méthode à co-construire avec nos partenaires. Quelques remarques rapides en synthèse. Ça a déjà été expliqué par la conseillère exécutive.

Premièrement, rendre hommage à la SNSM, aux bénévoles qui la font vivre et qui interviennent régulièrement dans des opérations de secours, tantôt sur des dégâts matériels, tantôt pour sauver des vies humaines. Donc, c'est une action qui, globalement, est remarquable. Deuxièmement, rappeler que depuis 2015 et a fortiori depuis 2018, nous avons été, nous, Collectivité de Corse, à la hauteur de l'engagement de la SNSM et de ses bénévoles.

Nous sommes parmi les territoires ou régions qui organisent le plus haut niveau d'aide. Il ne faut pas l'oublier. Troisièmement, je pense effectivement qu'il faut contractualiser, mais qu'il faut comprendre aussi que la relation à la Collectivité de Corse, de la part des différentes entreprises, associations, tiers que nous aidons, ne peut pas être une relation de client à banquier.

Nous ne sommes pas des banquiers. Exemple, on ne peut pas décider d'une acquisition tout seul, choisir, y compris, par exemple, parce qu'il faut faire travailler les chantiers navals français, des unités qui coûtent plus cher, et venir nous dire derrière que systématiquement, on va financer. Surtout lorsque, en amont, on a prévenu qu'on était obligé de s'inscrire dans une politique globale de contraintes budgétaires.

Donc, on ne peut pas, nous, Collectivité de Corse, nous imposer à nous-mêmes des efforts considérables et avoir une kyrielle de partenaires autour de nous qui, eux, continuent à vivre sur le même rythme, comme si rien ne changeait. Et je ne le dis pas seulement pour la SNSM. Donc, nous, on continuera à aider la SNSM, comme nous l'avons fait, en tenant compte de la contrainte budgétaire, en planifiant et en contractualisant.

Et je termine sur un dernier mot. Là comme ailleurs, il faut avoir une vision consolidée de la répartition des compétences et des efforts qui sont faits par les uns et par les autres. Dans la perspective du budget, j'ai eu un contact avec François Sauvadet, qui est le président du département de France.

Il va y avoir une hausse mécanique du RSA au 1er avril, une hausse qui est décidée par le gouvernement et qui va être assumée en France continentale par les départements et en Corse, par la collectivité de Corse, sans transfert de recettes. L'association du département de France se propose de demander à ses membres de ne pas assumer ce paiement. Lorsque l'État se désengage, y compris dans le domaine des douanes, nous avons 1 000 km de côte, avec des problèmes de sécurité, avec des problèmes de tempête, avec des problèmes de plaisance, avec des problèmes de trafic, on a même demandé un renforcement dans une délibération qu'on a votée à l'unanimité, le renforcement des contrôles maritimes et aériens, notamment sur le trafic de stupéfiants.

On a une vedette, une vedette, pour le coup, longtemps vieillissante, qui s'occupe de la quasi-totalité de la côte Est, du Cap-Corse et des Agriate. Et donc, lorsque l'État se désengage et qu'il laisse faire à une association, qu'il laisse accomplir une association qui sont des missions d'utilité publique et d'intérêt général, et que, derrière, il demande à une collectivité de la financer très largement, c'est-àdire, c'est une inversion. C'est une inversion de ce qu'il faut faire.

Normalement, la compétence régalienne est exercée par l'État. En complément de cette compétence régalienne, il peut y avoir des systèmes associatifs qui se développent, et ces systèmes associatifs peuvent être, normalement, à la marge, financés ou cofinancés par des collectivités territoriales. Là, c'est le contraire.

Un État qui n'exerce pas ces compétences, qui s'en va, une SNSM qui est obligée de tout faire, et en Corse, parce qu'on n'a pas les recettes, y compris les recettes de mécénats, etc., on demande à la collectivité de Corse de s'engager toujours plus, y compris en arrivant, après et a posteriori, comme financeur de choix auxquels nous n'avons pas participé. Ça ne peut pas continuer comme ça. Les choses sont claires.

Merci à la SNSM, à l'ensemble des stations de Corse, pour le travail accompli, un salut amical, beaucoup de gratitude, beaucoup de respect, la nécessité de changer la donne, et le rappel aussi à l'État d'exercer ses prérogatives et ses compétences, et ne pas s'en décharger, ni sur les structures associatives, ni sur les collectivités. Merci.